

# *Bulletin municipal Liouc*

*Octobre 2011*

## *Spécial Assainissement*



La création du réseau d'assainissement sur le Vieux Village et le hameau de la Rouvière était attendue et espérée depuis de très longues années, et d'ailleurs rendue obligatoire en vertu de la loi sur l'eau...

Après maintes difficultés, le projet devient réalité et nous pouvons tous nous en réjouir. Ce bulletin spécial a pour objet de vous préciser le déroulement des travaux, les conditions du raccordement des habitations et naturellement le mode de financement par les usagers du service...

### ***Le déroulement des Travaux***

Les travaux de création des réseaux d'assainissement se déroulent conformément aux prévisions dans le Vieux Village. Ils sont jumelés avec l'enfouissement des réseaux secs (électricité, éclairage public, téléphone)

Les travaux de construction de la station de traitement viennent de démarrer.

L'ensemble sera mis en service dans le courant du premier trimestre 2012.

Sur le hameau de la Rouvière, les travaux débuteront vers la mi-2012.

### ***Les conditions du raccordement des Habitations***

Le raccordement des habitations est obligatoire dès lors que le réseau de collecte est installé dans la voie qui dessert l'habitation (soit directement, soit par l'intermédiaire d'une voie privée ou d'une servitude de passage).

Chaque habitation doit disposer de son propre raccordement (il n'est pas possible de brancher plusieurs habitations sur la même boîte de raccordement).

Les habitations incluses dans un ensemble (immeubles collectifs, lotissements) disposant déjà d'un réseau interne de collecte et qui seront raccordées à une boîte unique se verront appliquer un montant qui fera l'objet d'une délibération spéciale du conseil municipal

Les habitations édifiées postérieurement à la mise en service du réseau de collecte feront l'objet d'une participation qui sera votée par le conseil municipal. Conformément à la réglementation, cette participation tiendra compte du fait que ces constructions feront l'économie de l'installation d'un assainissement individuel.

Les habitations qui, pour des raisons techniques, nécessitent 2 points de raccordement, seront soumises à la participation normale pour le premier raccordement et à une facturation spéciale pour la deuxième boîte de raccordement (forfait de 550 euros, plus 15 € par mètre supplémentaire au-delà de 7 mètres).

Un règlement de service sera adressé en temps utile à tous les usagers du service. Rappelons d'ores et déjà que les raccordements sont destinés à recevoir *toutes* les eaux usées, *à l'exclusion totale des eaux de pluie*.

## ***Le Financement***

Le montant prévisionnel du projet d'assainissement est d'environ 1.360.000 euros. Compte tenu des aides obtenues (Etat, Conseil Général, Agence de l'Eau) le montant à autofinancer au niveau communal est d'environ 440.000 euros.

Cet autofinancement sera assuré par les dispositions votées au conseil municipal du 15 octobre 2011 :

- emprunt de 300.000 euros sur 25 ans avec un taux de 4,61% (annuités de remboursement de 20.500 euros ;
- participation pour raccordement des habitations existantes : 1.500 euros. Cette participation sera appelée dès la mise en service des réseaux dans le Vieux Village d'une part, sur le hameau de la Rouvière d'autre part.
- abonnement pour l'année 2012 : 85 € par habitationraccordée
- redevance pour 2012 : 1,09 € par mètre cube d'eau consommée

Le montant de l'abonnement et de la redevance apparaîtront sur des lignes supplémentaires « assainissement » dans les factures d'eau potable qui vous sont adressées par la SAUR, Les montants de l'abonnement et de la redevance seront votés chaque année par le conseil municipal pour l'année suivante.

## ***L'éclairage public dans le vieux village***

Cet éclairage va être totalement refait. Afin de recueillir l'avis des habitants, une mini exposition va se dérouler dans la salle du rez-de-chaussée de la mairie le vendredi 25 novembre et le samedi 26 au matin.

Vous seront présentés sous forme de panneaux le plan d'implantation des points lumineux et deux exemples de mats, de crosses et de lanternes.

Pour plus d'infos : le site internet [www.mairie-liouc.fr](http://www.mairie-liouc.fr)